



ID: 031-213105927-20230123-202317-DE



## -Commune de Larra-**EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (14): AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3): AMOUROUX Céline a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, DESGARCEAUX Nathalie a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle Absents excusés (2): DESNOS Claudine, GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : CADAMURO Joëlle

### 2023-1-7

### SUBVENTION AUX RESTOS DU COEUR

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

L'Association Départementale de la Haute-Garonne des Restos du cœurs, c'est :

- 1 335 bénévoles
- 1 934 000 colis repas délivrés dans les centres de jour et dans la rue
- 8 085 colis d'urgence
- 9 397 aides aux bébés de 0 à 12 mois
- Un centre d'hébergement « les Toits du Cœur »

C'est également un accès aux droits, à la connaissance et à la culture.

La commune a reçu le 8 décembre 2022 un courrier de Marie-Claude BOUQUIE, Présidente des Restos du Cœur de la Haute-Garonne, sollicitant un financement de la commune.

Publié le





Monsieur le Maire informe l'assemblée que son épouse est bénévol III : 031-213105927-20230123-202317-DE à Fenouillet. Il propose de quitter la salle pour laisser le Conseil débattre de l'octroi ou non d'une subvention à cette association et de son montant.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1er : d'accorder à l'Association Départementale de la Haute-Garonne des Restos du cœurs une subvention à hauteur de 300 €

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget

Pour: 16 Contre: --Abstention: --

Ne participe pas au vote : 1 (MOIGN Jean-Louis)

# Délibération adoptée

Pour extrait conforme, Le secrétaire de séance Joëlle CADAMURO

Le Maire. Jean-Louis MOIGN